

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-105

DIRECTION ENFANCE ÉDUCATION FAMILLE

Le Maire de la Ville de DREUX,

VU l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, qui permet au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-533 du 07 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

VU la demande de Monsieur Karim BOUNGAB, Président de l'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups de Daudet » à Dreux, sollicitant l'utilisation de la cour et les sanitaires de l'école maternelle Alphonse Dauder, 25 avenue du Général Leclerc à Dreux, le samedi 17 juin 2023 de 08h00 à 20h00, pour l'organisation d'Olympiades,

DÉCIDE

ARTICLE 1: Est acceptée la convention passée entre la Ville de DREUX et l'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups de Daudet» à Dreux représentée par Monsieur Karim BOUNGAB, Président, sollicitant l'utilisation de la cour et les sanitaires de l'école maternelle Alphonse Dauder, 25 avenue du Général Leclerc à Dreux, le samedi 17 juin 2023 de 08h00 à 20h00, pour l'organisation d'Olympiades,

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Dreux et Monsieur le Comptable Assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif d'Orléans. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif d'Orléans de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Dreux, le

3 1 MAI 2023

Pour le Maire,

Sébastien LEROUX,

Adjoint au Maire

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le Affichage ou notification le

Délégué à la petite enfance, l'éducation, la jeunesse et la politique des loisirs

201 501 Berger-Levrault (1012)